

**Guide de présentation du
formulaire de rapport annuel cumulé
des entreprises de radio pour 2008**

PUBLIC

1. Ce formulaire de rapport annuel cumulé doit être rempli et présenté au Conseil en deux (2) exemplaires. Le premier exemplaire, étiqueté version *confidentielle*, doit être rempli en entier. Le second exemplaire, une version abrégée et *publique*, doit également être rempli en entier, sauf les cellules ombragées qui doivent être laissées vides.
2. Au plus tard le 30 novembre de chaque année, les entreprises de radio doivent déposer auprès du Conseil les deux exemplaires du rapport annuel cumulé, version *confidentielle* et version *publique*, et afficher sur le site web du groupe de propriété la version *publique* du rapport. Lorsque le Conseil aura reçu les formulaires dûment remplis, il affichera également sur son site web la version *publique* du rapport. La version *confidentielle* du rapport sera gardée confidentielle.
3. Les groupes de propriété ayant des intérêts tant dans les services de radio que dans ceux des entreprises de télévision traditionnelle en direct doivent présenter séparément pour chaque service les formulaires de rapport cumulé, version *confidentielle* et version *publique*.
4. Les groupes de propriété ayant des intérêts dans les services de radio de langue française et de langue anglaise doivent présenter séparément pour les services de chaque langue les formulaires du rapport cumulé, version *confidentielle* et version *publique*.
5. Les numéros des cellules du formulaire de rapport cumulé correspondent aux numéros des cellules des différentes sections du ou des rapport(s) annuel(s) des entreprises de radio individuelles autorisées du groupe de propriété.
6. Le montant à inscrire dans les cellules prévues du formulaire de rapport cumulé est la somme des montants individuels inscrits dans les cellules correspondantes du ou des rapport(s) annuel(s) de chaque entreprise de radio individuelle autorisée du groupe de propriété.

Groupe de propriété :

RECETTES ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Cumulé - Canada

Frais de service se rapportant à l'exploitation des systèmes de radiodiffusion

	Recettes provenant de non-résidents			
	Services commerciaux			Intérêts et dividendes
	Doits et redevances de programmation	Publicité	Autres	
	(en milliers \$ can.)			
1. États-Unis	01	16	31	46
2. Royaume-Uni	02	17	32	47
3. France	03	18	33	48
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)	04	19	34	49
5. Japon	05	20	35	50
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E.)	06	21	36	51
7. Ensemble des autres pays	07	22	37	52
TOTAL	08	23	38	53

	Paiements à des non-résidents		
	Services commerciaux		
	Doits et redevances de programmation	Publicité	Autres
	(en milliers \$ can.)		
1. États-Unis	01	16	31
2. Royaume-Uni	02	17	32
3. France	03	18	33
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)	04	19	34
5. Japon	05	20	35
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E.)	06	21	36
7. Ensemble des autres pays	07	22	37
TOTAL	08	23	38

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--

SECTION 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LA STATION DE RADIO

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Résumé financier

pour l'année se terminant le 31 août 2008

(Un exemplaire doit être rempli selon une méthode cumulée pour chaque station émettrice titulaire d'une licence au Canada)

Si les renseignements dans le présent rapport visent une période autre que de 12 mois, veuillez indiquer de : _____ à: _____

				\$ (omettre les cents)	
1. Recettes :					
1. Ventes locales de temps d'antenne	Réciprocité ou autre transaction non monétaire	27			01
2. Ventes nationales de temps d'antenne (excluant les infopublicités)	Réciprocité ou autre transaction non monétaire	28			02
.....					
3. Paiements du réseau à la station					03
		canadiennes	non-canadiennes		04
4. Ventes de droits de diffusion d'émissions		25	26	=	05
5. Ventes de services de production					06
6. Autres recettes - Veuillez préciser le type			30		06
			31		06
			32		06
.....					
7. Total					07
2. Dépenses :					
1. Programmation et production (voir p. -iii-, cellule 46)					8
2. Services techniques (voir p. -iii-, cellule 07)					9
3. Ventes et promotion (voir p. -iii-, cellule 16)					10
4. Administration et frais généraux (voir p. -iv-, cellule 29)					11
5. Total (voir p. -iv-, cellule 30)					12
3.					
1. Revenu d'exploitation (perte)					13
2. Moins : Dépréciation et Amortissement					14
3. Bénéfice avant intérêts et impôts (BAII)					15
4. Rémunération totale					
	Émissions et production (1)	Services techniques (2)	Ventes et promotion (3)	Administration et frais généraux (4)	Total (5)
(\$ omettre les cents)					
1. Rémunération (y compris les commissions sur les ventes et les cachets versés à des membres du personnel), avantages sociaux et jetons de présence des administrateurs	42	43	44	45	46
2. Effectifs moyens (nombre total de salariés à plein temps et de salariés à temps partiel en équivalent à plein temps pour une semaine normale)	47	48	49	50	51
					40
3. Avantages sociaux (inclus à la ligne 4.1 ci-dessus)					40

N° de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--

RADIO - DONNÉES FINANCIÈRES - DÉTAILLÉES

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Cumulé - Canada

pour l'année se terminant le 31 août 2008

		Services de nouvelles	Total
		\$ (omettre les cents)	
1. Dépenses de programmation et de production			
1. Rémunération (doit correspondre à la page -ii-, cellule 42)		01	31
2. Cachets versés à des artistes ne faisant pas partie du personnel			32
3. Services de nouvelles (p. ex. agences de nouvelles)			36
4. Redevances (sauf redevances musicales)			49
5. Redevances musicales (paiements à la SOCAN)			53
6. Droits voisins (paiements à la SCGDV)			54
7. Reproduction des oeuvres musicales (paiements à la SODRAC)			55
8. Enregistrements et transcriptions musicales			37
9. Amortissement d'émissions souscrites, de services d'émissions sur bandes magnétoscopiques, etc.			40
10. Autres frais de production et de programmation			42
11. Paiements au réseau pour des émissions			43
12. Autres frais de réseau			45
	Total, Services de nouvelles compris dans cellule 46	16	46
13. TOTAL (reporter à la page -ii-, cellule 08)			
Montants inclus dans les frais énumérés ci-haut :			
a) Cachets versés à des artistes faisant partie du personnel (compris dans 1.1)			47
b) Cachets versés à des artistes ne résidant pas au Canada (compris dans 1.2)			48
c) Initiative pour le développement des talents canadiens (inclus dans les frais d'émissions ci-			52
2. Frais de services techniques			
			\$ (omettre les cents)
1. Équipement technique, pièces pour émetteurs, studios, rubans et fournitures, services de consultants techniques, entretien et autres frais de services			31
2. Location de voies de liaison, de voies hertziennes ou de voies par satellite			05
3. Rémunération (doit correspondre à la page -ii-, cellule 43)			06
4. TOTAL (reporter à la page -ii-, cellule 09)			07
3. Frais de vente de promotion			
1. Promotion auprès du public, auprès des annonceurs et mesure des cotes d'écoute			08
2. Commissions sur les ventes (vendeurs indépendants)			11
3. Commissions sur les ventes versées aux membres du personnel (compris dans 3.5 ci-dessous)		13	13
4. Autres frais de vente et de promotion			14
5. Rémunération (doit correspondre à la page -ii-, cellule 44)			15
6. TOTAL (reporter à la page -ii-, cellule 10)			16

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--

RADIO - DONNÉES FINANCIÈRES - DÉTAILLÉES - suite

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Cumulé - Canada

pour l'année se terminant le 31 août 2008

4. Frais d'administration et frais généraux

1. Frais de représentation, de voyage, du matériel roulant, de téléphone, de bélinographe, de services informatiques et frais d'administration de bureau	19	
2. Frais des locaux (loyer, réparations et entretien, assurance générale, services publics, taxes foncières, etc.)	20	
3. Taxes immobilières et taxes d'affaires	21	
4. Services professionnels	22	
5. Créances douteuses	23	
6. Droits de licence du CRTC	24	
7. Services de gestion (par des tiers)	26	
8. Autres frais d'administration et frais généraux	27	
9. Rémunération (inclut les jetons de présence des administrateurs) (doit correspondre à la page -ii-, cellule 45)	28	
10. TOTAL (reporter à la page -ii-, cellule 11)	29	
5. Frais totaux (reporter à la page -ii-, cellule 12)	30	

N° de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--



CONTRIBUTIONS au titre du DÉVELOPPEMENT DES TALENTS CANADIENS (DTC)

NOUVELLES STATIONS ET RENOUELEMENT DE LICENCE

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

(un formulaire pour l'ensemble des stations pour l'année de radiodiffusion se terminant le 31 août 2008)

A. Contributions au DTC prévues d'après les engagements pris lors du renouvellement de licence

Dans cette partie, vos réponses doivent seulement tenir compte des engagements pris lors du renouvellement de licence. Le cas échéant, chaque titulaire (société) doit fournir les informations relatives aux engagements que le Conseil a approuvés aux fins du DTC dans le cadre d'une transaction concernant le contrôle ou la propriété dans un rapport annuel distinct (intitulé Contributions au titre du développement des talents canadiens (DTC) - Avantages).

1. Indiquez la valeur cumulée des engagements au DTC qui ont été pris et approuvés lors du plus récent renouvellement de licence. Veuillez énumérer tous les engagements pour la période d'application complète de la licence. Précisez le nom de chaque organisme récipiendaire et le montant engagé.

Organismes :	Montant :
ENGAGEMENTS TOTAUX :	

2. Veuillez indiquer le montant que vos stations ont versé à chacune des tierces parties admissibles aux contributions au DTC durant l'année de radiodiffusion se terminant le 31 août 2008.

i) FACTOR	_____
ii) MusicAction	_____
iii) Organismes de musique :	_____
_____	_____
_____	_____
iv) Troupes d'arts d'interprétation :	_____
_____	_____
_____	_____
v) Écoles ou bourses d'études :	_____
_____	_____
_____	_____
vi) Autres, précisez :	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
CONTRIBUTIONS TOTALES :	_____

Note : Utilisez une feuille supplémentaire au besoin.

N° de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--

B. Contributions au DTC prévues d'après les engagements pris dans une demande de nouvelle licence

Dans cette partie, veuillez répondre en fonction des engagements que le Conseil a approuvés dans le cadre de votre demande de nouvelle licence de radio.

1. Énumérez tous les engagements au DTC que le Conseil a approuvés lors de l'attribution de votre nouvelle licence. Indiquez le nom de chaque organisme bénéficiaire, le montant des engagements qui lui sont destinés et le calendrier des versements.

ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 1	
Organismes	Montant engagé
TOTAL - ANNÉE 1 :	

ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 2	
Organismes	Montant engagé
TOTAL - ANNÉE 2 :	

ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 3	
Organismes	Montant engagé
TOTAL - ANNÉE 3 :	

ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 4	
Organismes	Montant engagé
TOTAL - ANNÉE 4 :	

ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 5	
Organismes	Montant engagé
TOTAL - ANNÉE 5 :	

N° de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--



CONTRIBUTIONS au titre du DÉVELOPPEMENT DES TALENTS CANADIENS (DTC) AVANTAGES

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

(un formulaire de données cumulées pour l'année de radiodiffusion se terminant le 31 août 2008)

Contributions au DTC prévues d'après les engagements pris relativement à un bloc d'avantages

Veillez remplir cette partie seulement si votre société a fait l'objet d'un transfert de propriété ou de contrôle depuis l'introduction de la *Politique de 1998 concernant la radio commerciale* (l'avis public CRTC 1998-41).

Veillez utiliser un formulaire unique pour chacune des transactions cumulées.

Si certaines de vos stations n'avaient pas déjà rempli tous les engagements relatifs aux avantages inhérents à une transaction antérieure au moment où vous avez demandé l'autorisation d'effectuer un transfert de propriété ou de contrôle, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun de ces avantages (voir la note 3).

1. Indiquez le numéro de la décision du CRTC dans laquelle le Conseil vous a autorisé à effectuer un transfert de propriété ou de contrôle dans le cas de ces stations.

No de la décision CRTC : _____

2. Énumérez les indicatifs d'appel des stations de radio en cause dans la transaction relative à la propriété.

3. Indiquez la valeur totale de cette transaction : _____ \$

4. Précisez la valeur totale des contributions devant découler des avantages (6 %, conformément à la politique sur les avantages énoncée dans l'avis public 1998-41) : _____ \$

5. a) Précisez tous les engagements au DTC que le Conseil a approuvés dans le cadre d'un transfert de propriété ou de contrôle. Spécifiez le nom de l'organisme et le montant promis. La valeur totale des engagements devrait représenter 6 % de la valeur de la transaction (même montant que celui indiqué à la question 4.)
Prière de ne pas inclure les conditions de licence relatives au DTC de chaque station.

Organismes :	Montant :
3 % - Radio Starmaker Fund / Fonds RadioStar	_____
2 % - FACTOR ou	_____
- MusicAction	_____
1 % - Autre, précisez.	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

ENGAGEMENTS AU DTC TOTAUX CONFORMÉMENT À LA TRANSACTION APPROUVÉE :

N° de dossier du CRTC

□ □ □ □ □ □ □ □

